

## L'ACTU DÉCHETS N° 5

# LES BIODÉCHETS\*

## Les trier devient obligatoire en 2024

### Compostage individuel

- En tas
- Au pied des plantations
- En composteur

**COMPOSTEURS**  
en vente auprès du  
**SYVALORM :**

Rendez-vous sur notre site,  
onglet : « mes démarches »



**2 modèles disponibles :**



**Bois :** 300l  
(72Hx70L cm) - 25 €



**Plastique recyclé :** 650l  
(85Hx120L cm) - 30 €



**Transformer ses  
déchets organiques en  
matière fertilisante :**  
un geste écologique et  
économique

Composter permet de  
**réduire ses ordures  
ménagères de 30%**



### Compostage partagé

**Le SYVALORM se prépare à développer  
les projets de compostage partagé dans  
les bourgs, quartiers, bas d'immeubles...**

4 sites pilotes, à Saint-Arnoult, Villaines-la-Gonais,  
Mondoubleau et Troo sont entrés en phase de tests  
avant un plus large déploiement sur l'ensemble du  
territoire.



Afin d'accompagner  
l'installation, et d'assurer un  
suivi des sites de  
compostage partagé, le  
SYVALORM a conclu un  
partenariat avec  
**l'association « ATHENA »**  
basée à Sargé-sur-Braye

<https://www.asso-athena.fr/>

### Quelles solutions ?

*Composter ses biodéchets est  
possible en maison individuelle,  
avec ou sans jardin, et même  
en habitat collectif ou en  
résidence !*



**Les déchets  
« compostables »  
collectés avec les  
ordures ménagères  
c'est fini !**

### Comment créer un site de compostage partagé ?

Don  
de ses  
biodéchets  
à un voisin

Adoption  
de 2 ou 3  
poules ?

Le  
déploiement  
des sites de  
compostage  
partagé sera  
progressif et  
nécessitera  
plusieurs  
années !

**Vous êtes un(e) habitant(e) intéressé(e) par l'installation d'un  
site de compostage partagé dans votre quartier, votre  
résidence privée... ?**

**Ou bien vous êtes élu(e) et souhaitez en installer un sur votre  
commune ?**

Vous pouvez contacter directement l'**association ATHENA** par mail à  
[compost@asso-athena.fr](mailto:compost@asso-athena.fr) ou par téléphone au **06 13 50 50 89**.

**Le TOUT est pris en charge par le SYVALORM !**

**Le 1<sup>er</sup> janvier 2024**

**Obligations réglementaires sur  
le tri à la source des biodéchets\***  
pour tous en Europe

(Loi AGEC – 02/2020)

*\*biodéchets : déchets alimentaires et  
autres déchets naturels biodégradables*

Quelques astuces et conseils sur le compostage des biodéchets de la cuisine au jardin :

ACTU Déchets N°3 « Compostage »

en téléchargement sur

[www.syvalorm.fr](http://www.syvalorm.fr)



### Quels déchets composter ?

#### Déchets de jardin :

- ✓ Tontes séchées
- ✓ Feuilles, fleurs fanées
- ✓ Tailles de haie
- ✓ Plantes
- ✓ Petits branchages



*Gages de réussite du compost :  
Aérer, mélanger et équilibrer les apports secs et humides !*

#### Déchets de cuisine :

- ✓ Epluchures de fruits et légumes, agrumes...
- ✓ Marc de café, filtres, dosettes de café et sachets de thé biodégradables
- ✓ Coquilles d'œufs finement écrasées
- ✓ Essuie-tout/mouchoirs
- ✓ Restes de repas

**DÉCONSEILLÉS :** cendres, déchets carnés et poissons, produits toxiques, d'hygiène et médicaux...

Pour un usage non potager du compost : les litières animales biodégradables peuvent être compostées.

## Trier ses biodéchets :

un geste écologique qui contribue à la maîtrise des coûts !



**Avant 2024**



**Collecte :**  
Entre 100 et 150 km

**Enfouissement :**

**Taxe TGAP\***

2023 : 51€/t  
2024 : 58€/t  
2025 : 65€/t

**Hausse + 306 % en 7 ans par tonne**



\*TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes  
(→ ordures ménagères et « encombrants » en déchèteries)

**A partir de 2024**



Dans le composteur de mon jardin, de mon quartier, de ma résidence...



Je réduis ma poubelle et produis un engrais naturel

~~**Collecte**~~  
~~**Enfouissement**~~  
~~**Taxe TGAP\***~~